



# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE  
HOUILLES

—  
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DCM 23/092

**FINANCES – URBANISME – Opération 13-17 rue du Maréchal Gallieni – Garantie communale d'emprunts relative à l'acquisition en VEFA de 22 logements locatifs sociaux par « CDC Habitat » et convention**

—  
République française

Département  
des Yvelines

Canton de Houilles

—  
Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

Le 27 septembre 2023 à 19h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 21 septembre 2023).

### PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M<sup>me</sup> PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

### REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine par M<sup>me</sup> PRIM Céline
- M<sup>me</sup> DUFOUR Florence par M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte
- M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle par M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine
- M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle par M<sup>me</sup> LABUS Ewa
- M<sup>me</sup> GOUAR Saara par M. HAUDRECHY Christophe
- M. SIMONIN Sébastien par M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa
- M. FONTANA Alexandre par M<sup>me</sup> OROSCO Claire
- M<sup>me</sup> MICHEL Fleur par M. LECLERC Grégory
- M. BATTISTINI Clément par M. CHAMBERT Julien

### ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h08 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h55 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 23/065)

### DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M. BATTISTINI Clément, à 21h10 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/068)
- M<sup>me</sup> PRIVAT Christine, à 00h13 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/095)
- M<sup>me</sup> OROSCO Claire, à 00h30 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 00h46 (a pris part à tous les votes)
- M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, à 00h57 (a pris part à tous les votes)

### ABSENCE :

M<sup>me</sup> LECLERC Céline

Accusé de réception en préfecture  
078-2178031 13-20231020-DCM23-092-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023



VILLE DE  
HOUILLES

# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

—  
DCM 23/092

FINANCES - URBANISME

—  
**Objet : Opération 13-17 rue du Maréchal Gallieni – Garantie communale d'emprunts relative à l'acquisition en VEFA de 22 logements locatifs sociaux par CDC Habitat**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L. 302-5 et suivants,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L. 2252-1 et L. 2252-2,

**Vu** le Code Civil, et notamment son article 2298,

**Vu** le contrat de prêt n° 149264 en annexe, signé entre CDC Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

**Considérant** la demande formulée par CDC Habitat tendant à garantir un contrat de prêt que cet organisme a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

**Considérant** que l'octroi de cette garantie d'emprunt permettra à la Commune de Houilles de bénéficier de 4 droits de réservation comprenant 2 logements PLUS, 1 logements PLAI et 1 logement PLS,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

**Article 1<sup>er</sup> :** **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n°149264 d'un montant total de 2 519 839,00 euros souscrit par CDC Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué de 8 lignes de prêt.

**Article 2 :** **PRÉCISE** que le prêt est destiné à financer l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 22 logements collectifs sis 13-17 rue Gallieni à Houilles.  
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 3 :** **PRÉCISE** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Accusé de réception en préfecture  
078-2178031 13-20231020-DCM23-092-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023

**Article 4 :** **PRÉCISE** que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5 :** **PRÉCISE** que la Commune s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**Article 6 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ville de Houilles**

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 20 octobre 2023

Publication effectuée le : 20 octobre 2023

Exécutoire ce jour : 20 octobre 2023

**Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,**



**Julien CHAMBON**

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20231020-DCM23-092-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023